

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 17 Mars

La Réforme de l'octroi

Il y a longtemps que l'on a démontré pour la première fois, preuves en main, que l'institution de l'octroi constitue une iniquité d'autant plus révoltante que ce sont principalement les pauvres gens, la classe laborieuse, qui en supportent les onéreuses conséquences. C'est sur les ouvriers et sur les pauvres, en effet, que les villes prélèvent cette espèce de dime qui a pour résultat de leur faire payer plus cher les objets de première nécessité, tels que le pain, la viande, le beurre, le vin, le cidre, la bière, etc., en un mot, toutes les denrées alimentaires.

Cette taxe est tellement en contradiction, non seulement avec les idées de liberté et de progrès, mais encore avec les principes démocratiques et avec les sentiments de justice et d'humanité, que l'on ne s'explique pas qu'elle ait pu subsister jusqu'à ce jour, surtout après vingt ans de République. Il est vrai que l'on en peut dire autant de presque tous les autres impôts, car ils ne sont ni plus rationnels, ni plus conformes au principe d'équité qui doit présider dans la répartition de toutes les charges publiques quelles qu'elles soient.

L'opinion publique apprendra avec une véritable satisfaction que, dans son projet de budget pour 1893, M. le ministre des finances a porté le premier coup à l'institution de l'octroi, si impopulaire à juste titre. Certes, il ne propose pas de le supprimer purement et simplement ; une pareille mesure paraîtrait trop radicale. On n'a pas pour habitude, dans notre pays, de supprimer les abus tout d'un coup et par des moyens aussi prompts qu'énergiques ; on préfère procéder par degrés et avec une sage lenteur. Nous sommes loin de blâmer cette méthode qui en vaut bien une autre ; mais encore faut-il qu'elle soit appliquée

avec discernement et sans interruption, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on ait atteint le but que l'on se proposait.

Le projet de budget pour 1893 comprend la réforme de l'impôt sur les boissons, et cette réforme, depuis si longtemps attendue comporte la suppression des droits d'entrée. Seulement le gouvernement entend laisser aux villes qui ont institué l'octroi, la faculté de le supprimer à la condition de le remplacer par un sacrifice équivalent imposé aux habitants.

Ceci nous semble logique, d'autant plus que les habitants des villes ne peuvent que gagner à la suppression de l'octroi, car s'ils paieront quelques centimes additionnels de plus, ils n'auront plus, par contre, à payer des droits d'entrée exorbitants sur les vins, les cidres, les bières, etc. ; c'est-à-dire qu'ils paieront moins chers ces denrées de consommation usuelle, de première nécessité.

Il n'est pas douteux que le projet de budget en proposant la suppression des droits d'entrée sur les boissons, réalise un véritable progrès ; mais pourquoi s'en tenir à cette demi mesure ? Pourquoi ne pas supprimer tous les droits d'octroi ? car les autres qui ne sont pas visés dans le projet de budget, ne sont ni moins arbitraires, ni moins onéreux pour la classe laborieuse.

Notons, en passant, que la suppression proposée ne concerne que le droit d'entrée au profit de l'Etat, perçu sur les vins, les cidres et les bières. Cet impôt d'Etat ne serait supprimé, pour les villes qui ont un octroi, que si ces villes acceptaient de réduire l'impôt municipal d'une somme équivalente au sacrifice consenti par l'Etat lui-même. Pourquoi ne pas proposer carrément et sans conditions aucune, la suppression de cette taxe odieuse entre toutes ?

Il convient d'ajouter que la commission de la Chambre chargée d'examiner les diverses propositions tendant à la suppression des octrois, est favorable en principe à cette suppression.

Le rapporteur, M. Guillemet, conclut à la suppression facultative avec droit pour les communes d'y substituer, sous réserve de l'approbation du Parlement, diverses taxes directes et proportionnelles, mais non progressives. Le rapporteur de la commission indique la matière imposable, notamment la valeur vénale, la valeur locative ou la superficie des propriétés, la taxe sur divers revenus, etc...

Voilà qui est bien, assurément ; mais pourquoi, nous le demandons encore une fois, ne pas aller au fond des choses ? Pourquoi, comme on dit vulgairement, ne pas prendre le taureau par les cornes, et proposer la suppression des octrois ? Ce serait plus logique et ce serait, en même temps, accorder à l'opinion publique une satisfaction qu'elle réclame depuis bien longtemps.

On objectera peut-être que c'est déjà un progrès que la suppression des octrois soit posée devant la Chambre. C'est incontestable ; mais il nous semble qu'on pouvait faire davantage ; et nous espérons bien que des voix autorisées s'élèveront au moment de la discussion, pour élargir le débat et demander que l'on généralise une réforme nécessaire qui aura certainement l'approbation des neuf dixièmes de la nation et surtout des masses populaires.

Il faut en finir avec les abus et les traditions des gouvernements passés, à un pays de liberté, il faut un régime administratif et financier libéral et essentiellement démocratique.

J. QUERCYTAÏN.

LA DYNAMITE

à la caserne Lobau

L'émotion causée par l'explosion du boulevard Saint-Germain est à peine calmée.

Un nouvel attentat à la dynamite a été commis mardi matin, vers une heure et demie.

Cette fois c'est à la caserne Lobau, où sont logés des troupes de la garde républicaine, que l'engin explosible a été déposé.

C'est sur le rebord de la fenêtre du réfectoire de

la caserne, situé au rez-de-chaussée, et qui fait l'angle de la place Saint-Gervais et de la rue François Viron, que la cartouche de dynamite a été placée. Juste au-dessus de cette fenêtre, qui n'est élevée au-dessus du sol que d'un mètre cinquante environ, se trouve un urinoir adossé au mur. Cet urinoir est masqué par une cloison de tôle. A l'heure tardive où le crime a été commis, rien n'a donc été plus facile à l'auteur de l'attentat que de se dissimuler derrière la cloison ; il a pu placer, sans être inquiété, son terrible engin sur le rebord de la fenêtre, allumer ensuite une mèche qui devait pendre le long de la muraille, et brûler sans que le feu fût aperçu des rares personnes qui auraient traversé la place.

Tout le monde dormait dans la caserne quand l'explosion s'est produite.

On n'a constaté qu'une seule détonation. Elle a été formidable.

Le réfectoire était naturellement désert à cette heure. La fenêtre a été arrachée, des éclats de fer et de bois, projetés dans la pièce, ont brisé des tables, crevé des placards.

Les couverts dressés pour le repas du matin ont été culbutés, cassés, ébréchés, certaines pièces ont été pulvérisées. Le rideau de la croisée a été réduit en une charpie dont on retrouvait des fragments dans les débris qui jonchaient le parquet et les tables ; un broc de zinc placé près de la fenêtre a été brisé et tordu.

On a retrouvé, dans la cour intérieure, un fragment de barreau arraché, qui avait traversé le réfectoire dans toute sa longueur et traversé la porte.

A l'extérieur les dégâts sont très apparents, la pierre a éclaté sur beaucoup de points sans que la solidité du monument soit cependant menacée. Douze fenêtres du premier étage ont eu leurs vitres brisées par la commotion. Une entaille en profondeur dans l'entablement indique que l'engin était de la dynamite. Il n'y a eu aucun accident de personnes. Dans les chambres on a entendu l'explosion, mais personne n'a été blessé.

La vieille église de Saint-Gervais qui fait face à la fenêtre de la caserne où a éclaté la cartouche, a eu aussi à souffrir des effets de la dynamite. Deux superbes vitraux d'un grand prix, représentant l'un *Saint Jean* et *Saint Nicolas*, l'autre le *Baptême du Christ*, ont été brisés en plusieurs endroits. Les maisons portant les numéros 2, 4, 6 de la rue François Miron ont eu tous leurs carreaux cassés et dans certains endroits des fissures dans les murs se sont produites.

Les environs de la caserne Lobau sont partout jonchés de débris de verre et une foule compacte, maintenue à grand-peine par les agents, stationne aux abords du monument dynamité.

repos qu'il n'eût tué l'infâme, et la vengeance des ligueurs le frapperait sûrement... Mais il est temps de rejoindre nos frères au temple, Michel !

— Ne t'ai-je pas dit qu'Hubert était sur la montagne, qu'il voulait te parler.

— Moi ! revoir cet homme !

— Il le faut. « Au nom de notre enfant, m'a-t-il dit, qu'elle vienne ! Il y va de leur vie ! »

— De la vie de mon enfant !

— « Elle seule peut le sauver ! »

— Quel nouveau péril nous menace ?

— Je le lui dirai, a ajouté Hubert, et de sa détermination dépend le salut des siens.

— Que peut-il vouloir de moi.

— Viens !

Jeanne qui avait fini de nouer ses cheveux bruns les couvrit d'un petit chapeau rond, jeta sur ses épaules une mante de drap du Cantal, prit son enfant par la main et suivit le père.

On gravit la montagne. Sur le tronc d'un sapin renversé, un homme était assis. A sa vue, la jeune femme poussa un cri :

— L'arquebuisier !

Hubert Brassier portait effectivement comme nous l'avons vu à Issoire, le costume d'arquebuisier d'une compagnie franche, l'épée au côté et battant sur ses hauts-de-chaussures. Ce n'était plus le marchand d'Ambert : il était devenu ligueur avec la croix blanche sur la salade de fer, la croix aussi cousue sur le pourpoint bleu et orange.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

II

LA BELLE JEANNE ET LE LIQUEUR

— Cependant il faut que je te rappelle ces abominations, ma sœur, bien que la mémoire m'en fait aussi cruelle qu'à toi.

— Hélas ! soupira Jeanne.

— N'est-ce pas pendant ces guerres de religion que mon père perdit la vie ! Ma mère fut égorgée par les argousins du duc de Guise, près de Montbaison, ce qui fit que ton digne et charitable père maître Massin, alors pasteur à Saint-Etienne, me recueillit, et que ta mère me produisât ses soins.

— Frère ! j'avais dix-huit mois alors.

— Et moi, six à peine... Au milieu des agitations et des guerres, nous grandissions. Mais survint le Saint-Barthélemy...

— Jours de sang et d'épouvante !

— Averti à temps, maître Massin, qui venait de perdre notre mère Julienne, gagna avec d'autres Stéphanois calvinistes les montagnes du Pi-

lat. Mais là encore... là surtout ! pauvre Jeanne !...

— Mon père, murmura Jeanne en baissant la tête, comme accablée sous le poids de quelque terrible souvenir, mon père se trouvait au prêche avec toi, dans la forêt voisine.

— Tu étais malade, la vieille Maurianne te gardait...

— Hélas ! dit la jeune femme avec un sombre accent, l'état où il me voyait n'arrêta pas le misérable.

— Quand nous revînmes aux chaumières, la plupart étaient en cendres, Maurianne agonisait, et toi, ma pauvre Jeanne... tu sanglotais et te cachais la tête dans les deux mains... Des arquebuisiers royaux avaient passé là !

— Ils n'étaient qu'une dizaine... mais des démons ?

— Nous quittâmes les forêts du Pilat pour venir en Auvergne, et nous nous fixâmes ici où Marcel vint au monde.

— Ton père, le monstre, m'avait donné quelque instruction... Fut-ce pour cela seulement qu'il me répugnât de me livrer à l'industrie comme les autres et que je préférâ la vie libre du père dans la montagne.

— Michel ! il y a une arrière-pensée dans tes paroles.

— On dit ! *qué simple !* en parlant de moi : On a raison : chez les simples il n'y a point de pensées.

— Pas toujours. Tu caches quelque chose. Le père étouffa un soupir.

Il y a un an, après le cinquième édit de pacification, qui accordait de nouveau aux protestants

du royaume le libre exercice de leur culte, des gens d'Ambert et même d'Issoire vièrent à Pailhat.

— Pour acheter des produits de notre industrie qui prospérait, grâce au Seigneur et à l'active persévérance de nos frères.

— La vue de l'un d'eux, Hubert Bressier, te fit tressaillir et pâlir. Ton père occupé à causer avec les autres, ne s'aperçut de rien, mais le ligueur t'avait reconnue aussi. Je devinaï... Je te pressai, et tu finis par avouer à ton frère que c'était toi.

Jeanne se cacha la figure dans ses mains et des larmes amères inondèrent ses joues.

— Tu pleures, maman ? dit le petit Marcel en la tirant par sa robe. Ne pleures pas ; va, je serai bien sage, papa Massin ne me grondera plus.

Le père reprit.

— Je devançai Hubert sur la route quand il s'en retourna, chargé de sa pacotille. Heureusement il était parti seul. Je l'accostai et lui dis : « Homme d'Ambert je sais tout... Il faut réparer le mal et épouser la mère de votre enfant. » Il ne nia rien et me répondit qu'il songeait précisément à revenir pour demander ta main, sœur... que tu étais belle, qu'il t'aimait... Hubert revint, en effet et s'adressa au monstre.

— Qui le repoussa avec une sainte indignation, mon père, apôtre de la vraie foi, ne pouvait consentir à me voir unie à un odieux catholique, qu'on disait même marié.

S'il savait...

— Qu'il ne l'apprenne jamais ! Tu m'as juré, Michel, que tu te tirais. Mon père n'aurait de

An bruit de l'explosion la sentinelle qui se trouvait en faction s'est précipitée du côté de la place en appelant le poste aux armes, mais il était déjà trop tard, le ou les auteurs de l'attentat avaient disparu.

Au dire d'un passant, deux individus, venant de la place Saint-Gervais auraient été vus s'enfuyant, vers une heure vingt-cinq dans la direction du pont d'Arcole.

Aucun renseignement utile, pour la marche de l'instruction n'a été encore recueilli. Au premier moment, un passant a déclaré avoir vu s'enfuir deux individus sur le pont d'Arcole. Ce témoin interrogé par M. Duranton a reconnu que les deux hommes qu'il avait aperçus ne couraient nullement; ils marchaient tranquillement vers les Halles pour y prendre leur travail probablement.

Une double arrestation avait été opérée quelques instants après l'explosion, rue Lobau même, mais n'a pas été maintenue.

Les services spéciaux de la préfecture de police vont redoubler d'activité afin de découvrir les criminels. La sûreté vient d'être officiellement chargée d'opérer des recherches.

On croit que M. Lozé va ordonner aux commissaires de police de Paris et de la banlieue de procéder à des perquisitions aux domiciles de toutes les familles suspectées d'entretenir des relations avec les anarchistes militants. Il s'agirait de trouver la totalité des cartouches de dynamite volées à Soisy-sous-Etiolles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mars

M. Dreyfus adresse à M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, une question sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la continuation des attentats commis.

L'orateur dit qu'on a parlé d'une loi de répression et qu'il faudrait d'abord découvrir les coupables; il demande ce qu'a fait la Préfecture de police? Quel emploi elle fait des fonds, qui sont mis à sa disposition pour assurer la sécurité des citoyens?

M. Loubet, président du Conseil, dit qu'il est malheureusement vrai que des faits criminels se soient produits qui sont de nature à émouvoir douloureusement tout le monde.

Un projet de loi, dit M. Loubet, va être déposé tout à l'heure pour assurer la répression de ces attentats.

Quant aux mesures préalables, l'emploi des fonds mis à la disposition de la Préfecture de police est fait de façon à assurer la sécurité publique, et le personnel fait son devoir.

Peut-être serait-il utile d'augmenter ce personnel.

En tous cas, le gouvernement a le plus vif souci d'empêcher la continuation d'actes qui ramèneraient la France à l'état de barbarie.

M. Camille Dreyfus remercie M. Loubet de ses explications et insiste sur la nécessité de veiller de très près aux agissements du personnel de la Préfecture de Police.

M. Marius Martin demande à transformer la question en interpellation.

M. Loubet dit qu'il est aux ordres de la Chambre.

La Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. Marius Martin ne juge pas suffisantes les explications données par le Ministre de l'Intérieur.

L'orateur dit que le Ministre a entre ses mains d'autres armes que celles de la Préfecture de police.

A quoi, dit M. Marius Martin, servent donc les fonds secrets? On ne peut cependant pas les utiliser uniquement à subventionner les journaux bien pensants. Les faits coupables dont on parle produisent une impression de panique qui est inquiétante pour les intérêts de Paris. Les journaux étrangers constatent l'effet que ces attentats ont produits chez leurs nationaux.

Beaucoup d'hôtels de Paris ont vu partir la plus grande partie de leurs clients; il est temps d'agir.

M. Marius Martin termine en disant que la Sûreté générale doit surveiller les anarchistes et que si elle fait son devoir, il est certain qu'avant peu elle aura mis la main sur les coupables.

M. Loubet répond qu'il est prêt, quand on l'interpellerà sur les fonds secrets, à répondre au sujet de leur emploi; mais que quant à présent il se bornera à mettre le public en garde contre des exagérations comme celles que M. Marius Martin a portées à la tribune.

Il ajoute que les attentats à l'aide de la dynamite ne sont pas spéciaux à la France et à la ville de Paris. Il s'en produit un peu partout qui causent les mêmes préoccupations aux divers gouvernements.

Il affirme que les mesures qui peuvent être prises sont prises et qu'il pense que la Chambre ne demande pas au gouvernement de lui en faire connaître le détail, mais qu'elle n'hésitera pas à lui accorder sa confiance sur ce point.

M. Marius Martin n'insiste pas, espérant que le gouvernement sera plus heureux à l'avenir, surtout pour trouver les coupables.

INFORMATIONS

Mouvement judiciaire

On lit dans le *Journal des Débats*:

Tout le personnel du cabinet du préfet de police a été mandé par dépêche mardi à quatre heures du matin. Le préfet a fait rechercher dans les dossiers les noms des anarchistes français et étrangers habitant le département de la Seine. La liste, comprenant près de 300 noms, a été remise au préfet à six heures du matin et, durant la première partie de la journée, M. Lozé a conféré avec plusieurs membres du parquet au sujet des mesures à prendre contre les anarchistes.

Il est presque certain que des perquisitions et des arrestations auront lieu. Un certain nombre d'anarchistes étrangers seront conduits à la frontière.

Vol de cartouches de dynamite

La porte d'une poudrière, pratiquée dans un rocher de la montagne Chambotte et appartenant à M. Bassot, entrepreneur de travaux publics, à Saint-Germain, canton d'Albens, a été forcée. M. Bassot a constaté qu'il manquait 32 cartouches de dynamite à sa provision de cet explosif.

D'après le *Voltaire*, une cartouche de dynamite a été trouvée, samedi soir, au boulevard Henri IV, entre les rails du tramway.

Les mesures prises

A la suite d'une conférence qui a eu lieu, entre MM. Loubet, Banaston et Lozé, il a été décidé que les commissaires de Paris et de la banlieue procéderaient, chez tous les anarchistes connus, à de minutieuses perquisitions.

Tout individu chez lequel on trouvera des armes, des explosifs et des écrits séditieux, ou la preuve qu'il appartient au groupe anarchiste, sera arrêté et envoyé au dépôt.

Une trentaine de mandats de perquisition sont signés. La plupart visent des révolutionnaires étrangers.

L'enquête sur l'explosion de la caserne Lobau continue; des mesures spéciales ont été prises pour protéger les monuments.

Les postes militaires ont été renforcés, notamment la Banque.

Pendant les opérations du conseil de révision, les agents de police surveilleront le palais de l'Industrie où se fait le tirage.

La gendarmerie de la Seine fera le service d'ordre.

Arrestations

Deux anarchistes habitant le sixième arrondissement sont fortement suspectés d'être les auteurs de l'attentat commis l'avant-dernière nuit à la caserne Lobau.

Un mandat d'arrêt a été décerné contre eux.

Un troisième anarchiste nommé P..., doit être également mis cette nuit à la disposition de la Justice.

UN GROS SCANDALE

Sous ce titre, on lit dans le *Petit Parisien*:

Vendredi dernier, aux Invalides, le gouvernement procédait à la mise en adjudication de 511,000 paires de bretelles de cartouchières.

Parmi les entrepreneurs qui briguaient la concession de ces fournitures, un industriel se dissimulant sous l'apparence d'une coopérative fictive d'ouvriers, fut admis à soumissionner, malgré l'opposition énergique de deux officiers supérieurs, membres de la commission.

Aussitôt un des autres fournisseurs présents se leva et signa une protestation qui fut insérée au procès-verbal, par laquelle il déclarait qu'il n'entendait pas avoir pour collègue un homme qu'il affirmait être sous le coup de poursuites judiciaires.

Un instant après, on apprenait que plusieurs membres du syndicat des fournisseurs militaires avaient fait une démarche analogue au cabinet du ministre, et que, devant cette situation grosse de scandales, le ministre de la guerre s'était réservé le droit d'approuver ou non les soumissions dans le délai à fixer.

Bref, l'adjudication était, en réalité, remise à une époque indéterminée.

Pourquoi ce fait, unique dans les annales du ministère? Pour l'expliquer, il faut vous reporter à l'affaire des faux poignons, au sujet de laquelle une enquête est ouverte simultanément par le ministère de la guerre et par le parquet et dont nous ne disons aujourd'hui que ce que nous voulons bien dire.

Il y a eu hier quatre semaines, M. de Freycinet recevait une lettre anonyme, lui dévoilant que des fraudes considérables, se chiffant par millions, avaient été commises au préjudice de l'Etat et de la défense nationale.

M. le contrôleur Brincard, délégué aussitôt, commença une enquête, qu'il poursuivit jusqu'à une heure du matin, et au cours de laquelle il découvrit dans une pièce dissimulée par une

bibliothèque, dit-on, un monceau d'équipements de toute sorte, non enregistrés.

Vivement impressionné de cette découverte, il se rendit le lendemain chez le ministre, qui partagea son émotion et fit procéder, par les sept experts de la guerre, à une vérification minutieuse.

Après un travail de quinze jours, ceux-ci déposèrent leur rapport: sur 72,000 paires de basanes, 36,000 portaient de faux poignons et n'avaient pu pénétrer dans les magasins que d'une manière frauduleuse.

L'émoi fut grand au ministère, mais ce fut bien autre chose lorsqu'on apprit que non seulement les basanes, mais les vêtements, les képis eux-mêmes avaient pénétré par centaines de mille, faussement estampillés.

Les découvertes ne devaient pas s'arrêter là.

Chose grave, la plus grave peut-être, des fournitures falsifiées portaient le sceau, le véritable cachet de la commission de réception, composée d'un officier supérieur et de quatre capitaines.

Ce cachet, toujours enfermé dans une boîte fermant à clé, n'avait pu être dérobé et utilisé en cachette que par quelqu'un du ministère.

Par qui? ce n'est pas à nous de l'apprendre à la justice.

SURPRISE D'UN POSTE

Au Tonkin

Nous lisons dans l'*Indépendance Tonkinoise* du 9 février:

Une affaire regrettable vient de jeter une note triste au milieu des succès qui n'ont cessé depuis plusieurs mois de marquer la marche de nos colonnes militaires.

Le 5 février, vers sept heures trente du soir, le capitaine Pouligot, commandant le poste de Yen-Lang se mettait à table lorsqu'on vint lui annoncer qu'un groupe de Nha-quês demandait à se présenter devant lui.

Malgré les ordres du général commandant en chef, qui a formellement interdit de laisser entrer les indigènes dans l'intérieur des postes, les prétendus Nha-quês furent autorisés à pénétrer. Ils n'étaient autres que des pirates déguisés; ils arrivèrent à la salle à manger de l'officier, lui offrirent des œufs et des bananes et amusèrent son attention par les formules de politesse habituelles, tandis que leurs amis, en nombre considérable, profitant du mauvais temps et de l'obscurité de la nuit, se répandaient sans bruit dans le poste et en prenaient possession sans être éventés.

Disons de suite que leur stragème était aussi favorisé par l'heure choisie; les sous-officiers européens étaient à leur pension, prenant le repas du soir et la majeure partie des tirailleurs s'était rendu au village pour manger; il ne restait au poste qu'une vingtaine d'hommes.

Quand ils jugèrent le moment opportun, les pirates sortirent leurs armes, qu'ils avaient dissimulées ou tenues cachées sous leurs vêtements; et alors, en un clin d'œil, des feux de salve éclatèrent sur tous les points du poste.

La pension des sous-officiers est criblée de balles, tirées de cinq ou six mètres.

Le sergent-major court prévenir le capitaine à sa salle à manger; mais celui-ci, en cherchant à se rendre à la porte-sud pour organiser la résistance, tombe mortellement frappé et expire aussitôt.

Le sergent-major en voulant le mettre à l'abri, reçoit lui-même deux blessures, graves; le poste de police, aux premiers coups de fusil, saute sur ses armes et essaie de riposter, mais la résistance à un ennemi si nombreux devint impossible; les sous-officiers s'efforcèrent de faire leur devoir, mais ne parvinrent pas à opérer le moindre rassemblement, dans ce poste dont tous les recoins sont occupés: ils sont réduits à la triste nécessité de se dégager avec les quelques tirailleurs qu'ils ont sous la main et rallient le poste de garde civile de Tuhap, après avoir rejoint en route une escorte de vingt tirailleurs partie du poste, le matin même pour Tu-Vu.

Outre la mort du capitaine Pouligot que nous avons à déplorer, nous avons eu un certain nombre de tués et de blessés. Le gros du poste, soixante sept hommes, dont six sous-officiers européens, ont déjà rallié le poste de Tuhap.

Le poste sera réoccupé dès le 10 février et fortement reconstitué.

D'autre part l'autorité militaire se propose d'infliger une sévère leçon au doc-Nyn, et des ordres, déjà en cours d'exécution, vont diriger contre ses repaires une colonne suffisamment puissante pour lui enlever toute velléité de reparaitre de sitôt dans ces parages.

RÉDUCTION DE TARIF

Une bonne nouvelle pour l'armée. Le ministre de la guerre vient de signer une convention avec les six grandes compagnies de chemins de fer, à l'effet d'accorder une réduction de tarif aux familles militaires.

Cette mesure, depuis si longtemps réclamée, sera accueillie avec joie par les nombreux intéressés.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

NOS SÉNATEURS

M. de Verninac, sénateur du Lot, a été nommé par le 1^{er} bureau du Sénat, membre de la Commission chargée d'examiner la proposition Goblet sur les associations.

M. de Verninac est favorable au projet de M. Goblet, mais il réclame la formalité de la déclaration.

NOS DÉPUTÉS

On a distribué, mardi, aux députés le rapport imprimé de l'honorable député de la 2^e circonscription de Cahors, M. le docteur Rey, relatif à l'assistance publique dans les campagnes. M. le ministre de l'Intérieur doit demander à la Chambre de mettre ce projet à son ordre du jour.

LA FABRIQUE DE CONSERVES POUR L'ARMÉE

Comme nous l'avons annoncé, M. Arnaud, préfet du Lot, est parti hier pour Paris.

Nous apprenons également que M. le maire de Cahors est parti dans la journée.

Tous deux se rendent à Paris pour accompagner nos sénateurs et députés dans la démarche qu'ils vont faire, demain vendredi, auprès de M. de Freycinet, relativement à la création de la fabrique de conserves de viande pour l'armée à Cahors. Espérons! Espérons!!!

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Brun, receveur des contributions indirectes à Caraman (Haute-Garonne), vient d'être nommé à Souceyrac, en remplacement de M. Barthoumieux, retraité.

Nouvelles militaires

L'*Officiel* publie la liste par ordre de mérite des sous-officiers admis à l'école militaire de Saint-Maixent, à la suite du concours de 1892.

Nous sommes heureux de signaler parmi les jeunes gens du 7^e régiment d'infanterie admis:

MM. Pratiel, sergent-major; Raffy, sergent; Bobies, sergent; Nogarède, sergent-fourrier; Belloc, sergent.

Nos plus sincères compliments à ces officiers de demain.

L'Université de Toulouse

Du très remarquable discours que M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, a prononcé vendredi au Sénat, au sujet du projet de loi sur les Universités, nous détachons les passages suivants, qui sont comme une promesse formelle que le gouvernement comprendra Toulouse parmi les villes où seront créées les Universités — si le projet de loi est voté:

« Dans toutes les villes, a dit M. Bourgeois où les Facultés ont été groupées et réunies avec l'espoir de devenir des Universités de demain, l'enseignement professionnel, la préparation aux carrières ont pris un caractère plus complet et mieux adapté aux besoins véritables de la profession.

» C'est qu'en effet, de même que je le disais tout à l'heure que pour la recherche scientifique il n'est pas possible de s'enfermer exclusivement dans une des branches de la science, de même pour la préparation professionnelle, aujourd'hui, dans l'état actuel de la société et de la science, il n'est pas non plus possible de s'enfermer dans les branches d'une science déterminée.

» Aujourd'hui la question se pose d'organiser la première année de la médecine dans la Faculté des sciences, de façon à permettre aux médecins d'avoir des connaissances chimiques et physiques plus complètes, des connaissances expérimentales, avant d'entrer sur le terrain médical. Nous en faisons l'expérience en ce moment à Toulouse même.

» A Toulouse, nous faisons l'expérience de la première année de la Faculté de médecine dans les instituts de la Faculté des sciences...

» M. Le Breton. — A Toulouse, il n'y a pas d'Université.

» M. le ministre. — C'est en vue des futures Universités que cette cohésion se fait, que les enseignements ont consenti à se laisser pénétrer les uns par les autres, que les professeurs ont bien voulu se prêter à cette mise en action d'organes communs.

Le 9^e championnat de France

L'Union nationale des Sociétés de tir de France vient de publier le programme du 9^e championnat de France, qui sera tiré sur tous les points du territoire du 1^{er} avril au 30 juin prochain. Cette grande épreuve nationale, exclusivement réservée aux tireurs de nationalité française, se fera en 30 balles à tirer sur des cibles à 200 mètres avec l'arme nationale.

Les tireurs inscrits recevront jusqu'à concurrence du tiers des prix importants offerts par le président de la République, les ministres et les autorités.

Dans ce championnat, une catégorie est réservée aux jeunes tireurs âgés de moins de 21 ans, et non encore appelés sous les drapeaux, et une autre catégorie au revolver d'ordonnance.

Chemins de fer

C'est le 1er mai 1893, suivant la promesse qui en a été faite par la compagnie d'Orléans, que sera livré le dernier tronçon de la grande ligne de Paris à Toulouse, par Cahors.

On écrit à ce sujet de Cahors à la Dépêche, de Toulouse :

« Les derniers travaux sont poussés avec la plus grande activité, et seront tous achevés à la fin de la campagne de 1892 ou au plus tard au printemps de 1893. Le ballastage et la pose des voies de Limoges à Saint-Germain-les-Belles est déjà adjugé ; ce sont des entrepreneurs de notre ville, MM. Audbert et Jubin, qui en sont chargés. Le ballastage et la pose des voies de Saint-Germain à Brive, et enfin les stations seront adjugées très prochainement, de façon à ce qu'au-jugées très prochainement l'ouverture pour l'époque d'un retard n'empêche l'ouverture pour l'époque fixée ; c'est ainsi d'ailleurs que pour l'exécution des travaux de superstructure, il est accordé aux entrepreneurs un délai de moins d'un an.

» L'ouverture de ce tronçon de ligne de Limoges à Brive, en même temps qu'elle est saluée avec joie par les habitants des contrées qu'il traverse et qui avaient été si longtemps déshérités, sera, pour nos relations avec Paris, d'un avantage très grand, puisqu'elle abrègera encore le trajet de près d'une heure. »

Armée territoriale

Nous recevons de la direction du 17e corps d'armée l'affiche concernant l'appel en 1892 d'une partie des classes 1878 et 1879 (armée territoriale) pendant la période du printemps.

Il ne sera fait, cette année, aucune convocation des régiments territoriaux d'infanterie du 17e corps pendant cette période.

Les hommes gradés ou non gradés des classes 1878 et 1879, appartenant aux compagnies de numéro pair du 17e bataillon territorial du génie et aux compagnies de dépôt, sont appelés du lundi 16 mai au dimanche 20 mai.

Une affiche ultérieure précisera le numéro des unités d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie convoquées à l'automne, ainsi que les dates de leur convocation.

Militaires décédés

La 17e commission parlementaire des pétitions estime qu'il serait de toute justice de « ne pas contraindre un certain nombre de parents pauvres à rester séparés, faute de ressources suffisantes, de la tombe de leurs enfants. Il y a, d'autre part, quelque chose de cruel à faire voyager à plein tarif, dans les conditions onéreuses de ces transports, le corps des militaires décédés, lorsqu'ils voyagent vivants à tarif réduit.

« Il semble que l'Etat doit prendre les mesures nécessaires pour rendre au moins gratuitement aux familles, sans les obliger à de lourds sacrifices, la dépouille des enfants morts loin d'elles, au cours de leur temps de service militaire. »

La commission demande aux ministres de la guerre et des travaux publics de profiter de l'application des nouveaux tarifs de chemins de fer pour engager des négociations avec les compagnies.

Ces négociations ne peuvent qu'être conduites avec le désir réciproque d'aboutir. Le tarif élevé des transports funèbres est à l'encontre de l'intérêt des compagnies ; l'abaissement notable du tarif existant déterminera un plus grand nombre de familles à faire revenir auprès d'elles la dépouille de leurs enfants décédés au service du pays.

PROCÈS-VERBAL D'OCTROI

Les agents de l'octroi ont dressé procès-verbal au sieur Antoine Boni, pour une certaine quantité de bois de chauffage, qu'il voulait introduire en fraude.

Labastide-Murat

La foire du second lundi de mars a été presque nulle, par suite du mauvais temps. Il n'y avait presque pas de bœufs au foirail, et ceux qu'on avait amenés n'ont pas pu y rester à cause de la violence du vent. Les quelques transactions qui se sont faites étaient favorables aux propriétaires. Les bêtes à laine étaient recherchées à cause surtout de leur rareté.

Les quelques porcelets amenés se vendaient très cher.

Le blé a subi une petite baisse sur les marchés antérieurs, il ne valait que 16 fr. 50 la première qualité. Le maïs de 8 à 10 fr. L'avoine 5 fr. et 5 fr. 25, les 4/5.

La volaille était au prix des autres marchés.

Lacapelle-Cabanac

Une femme âgée et infirme a succombé dimanche des suites de graves brûlures qu'elle avait reçues la veille en tombant dans la cheminée.

Prayssac

La foire a été belle. Tous les animaux se sont vendus à de bons prix.

La volaille, de 55 à 65 cent, la livre, Les lapins, de 25 à 30 cent. id. Les œufs, 50 cent, la douzaine.

Le blé, de 15 à 16 fr. les 4/5. Le maïs, de 9 à 9,25 id. Pommes de terre, 2,25 id.

Gramat

Nous sommes heureux d'annoncer aux éleveurs et aux amateurs de steeple-chasse que la société des courses de Gramat a été comprise, cette année, dans la répartition des encouragements de l'Etat pour une somme de 1,700 fr. applicable, savoir :

1° Prix d'épreuve pour les pouliches primées, 1,500 fr. ;

2° Prix des courses plates au galop, non classées pour les arabes et issus d'arabes, 200 fr.

D'un autre côté, le conseil général a voté dans sa session d'août 1891, un crédit de 1,000 fr. pour les courses de chevaux à Gramat.

En outre, une somme de 200 fr. est offerte pour le même objet par la ville de Gramat.

Comme il reste enfin 700 fr. d'excédent de recettes de 1891 et que les dons volontaires des sociétaires ont atteint, pour 1892, le chiffre de 2,500 fr., on a tout lieu d'espérer que les courses seront brillantes

Saint-Paul-de-Vern

Encore un sauvetage dû au sang-froid de deux enfants.

Des élèves de l'école publique de Saint-Paul-de-Vern, s'amusaient près d'une mare, lorsque l'un deux, Henri Magnol, en courant, tomba dans l'eau. Deux de ses camarades, Henri Mazet, douze ans, et Henri Labrousse, 13 ans, ne perdirent nullement la tête ; ils ramassèrent une longue perche, la tendirent au naufragé et purent ainsi ramener celui-ci près du bord, où, le saisissant à bras-le-corps, ils le sortirent de la mare et le conduisirent sain et sauf à ses parents.

Salviac

Nous devons signaler un acte de dévouement d'autant plus méritoire que l'auteur, un vieillard, pour l'accomplir, n'a pas craint, malgré ses 85 ans, de se jeter à l'eau, glaciale en ce moment, de notre ruisseau.

Le sieur Gabriel Ménage, âgé de 85 ans, tambour de ville à Salviac, ayant vu un enfant de 4 ans, Joseph Delval, tomber dans le ruisseau de Salviac, n'a pas hésité, en effet, à se précipiter au secours de l'enfant. Il a été assez heureux pour le ramener sain et sauf sur la berge.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée artistique d'opéra comique

Dimanche 20 mars 1892

LA DAME BLANCHE

Opéra Comique en 3 actes Paroles de SCRIBE, musique de BOIELDIEU

Avec le 2e acte de

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra Comique

Au final, le Drapeau Russe flottera sur la scène à côté du Drapeau Français et l'HYMNE RUSSE sera chanté par toute la troupe.

VITICULTURE

LE PLÂTRE

et la fumure de la vigne

Voici les observations que vient d'adresser au Journal d'Alsace M. Oberlin, le viticulteur alsacien, dont le nom fait autorité :

« Je n'avais jamais employé le plâtre en viticulture, j'ai voulu en avoir le cœur net. Des expériences ont été tentées rien qu'avec du plâtre cru moulu. Voici les résultats par hectare :

Table with 2 columns: Plâtre employé (240 kil., 3,400, 4,800) and Raisins récoltés (22,680 kil., 38,000, 42,000).

» On voit qu'avec une simple dose de plâtre de 240 kilog. à l'hectare, on arrive déjà à dépasser le résultat de M. Ville ; avec la dose de 4,800 kilogrammes, ce résultat s'élève au chiffre fabuleux de 42,000 kilog. de raisins, représentant à peu près 315 hectolitres à l'hectare, soit près du décuple d'une vendange ordinaire.

» L'engrais de M. G. Ville coûte par hectare 175 fr. ; les 48 quintaux métriques de plâtre que j'ai employés m'ont coûté 30 fr.

» Ceci dit, je me hâte d'ajouter que les essais ci-dessus ont été faits dans une terre excessivement riche en azote, fumée chaque année au fumier de ferme, et cela à haute dose, c'est-à-dire dans des conditions qui, d'après M. Ville, doivent être désavantageuses, puisqu'il dit que la vigne peut se passer de fumier, que celui-ci est complètement inutile, même nuisible.

» Cela étant, on devait, d'après la théorie de M. Ville, s'attendre à des effets encore bien plus considérables en terrain maigre. Un essai pareil a été fait dans une vigne en côte. Le résultat a été nul, nul, nul (sic).

» Il résulte de ces expériences que, contrairement aux assertions de M. G. Ville, la vigne ne peut pas se passer d'engrais azotés, qu'elle en a, au contraire, grandement besoin et que le vieux proverbe : « Sans engrais pas de récolte », n'est pas encore tombé en désuétude.

» Ne vous en désolerez pas trop, chers collègues en viticulture. Si nous ne pouvons pas nous passer de fumier de ferme, nous possédons au moins maintenant le moyen d'activer les effets de celui-ci. Nous savions déjà que le plâtre retient l'ammoniaque de nos fumiers : nous savons aujourd'hui que le plâtre employé dans la vigne peut produire des effets simplement prodigieux.

» Mais encore une fois, n'en abusez pas, du plâtre. Je pourrais me résumer en ces quelques mots : pas de fumier sans plâtre, et pas de plâtre sans fumier. »

OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés.

Envoi franco du prix courant sur demande.

S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Evêque.

FAITS DIVERS

Angoulême

Un commis-greffier du tribunal d'Angoulême, le nommé Poisvert, vient de prendre la fuite en emportant une somme de 1,900 fr., provenant de dépôts faits au greffe. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui. Au Palais de Justice, la fuite de Poisvert, qui jouissait de la confiance générale, cause la plus vive surprise.

Tulle

La population de Tulle a fait samedi un chaleureux accueil au lieutenant-général Bestoniev, au colonel Sokerin et au lieutenant-prince Gagarine, venus pour visiter la manufacture d'armes. Les Sociétés musicales ont exécuté sur la place l'Hymne russe et la Marseillaise. Une grande animation a régné dans la ville jusqu'à une heure avancée de la nuit. On dit que ces officiers seraient chargés par le gouvernement de faire une commande d'armes à la manufacture de Tulle.

Périgueux

Un immense incendie, qui rappelle la série des sinistres qui dévorèrent, il y a deux ans, plusieurs milliers d'hectares dans la même contrée, vient d'éclater dans la région du Périgord, boisée et marécageuse, connue sous le nom de la Double. Une superficie de cinq cents hectares de bois environ est brûlée.

Le Jardin zoologique d'Acclimatation de Paris donne actuellement l'hospitalité à une troupe de Caraïbes amenés en France par M. F. Laveaux, l'explorateur bien connu, qui a été secondé, dans sa difficile et périlleuse entreprise, par le nègre boni Apathou, ancien guide de l'illystre et infortuné Crevaux.

Partie de Paramaribo le 4 février, la caravane transportée par le paquebot de la Compagnie transatlantique La France, arrivait à Saint-Nazaire le 24, et dès le lendemain, était installée au Jardin zoologique d'Acclimatation, dans le nouveau Hall-Boulevard situé immédiatement après le grand Jardin d'hiver.

Rien de pittoresque comme ce campement. Dans le splendide local qui leur est affecté, au milieu des cocotiers géants, des bananiers et des palmiers de toutes espèces, les Roucouyennes, Oyampis et Arrouagues qui composent le convoi, ont l'illusion de leur pays natal.

La grande nation des Caraïbes, aujourd'hui en voie de disparaître, a été autrefois mêlée aux plus grandes luttes, aux plus grands événements de l'histoire des peuples Européens. C'est dans les Guyanes qu'ils ont existé en plus grand nombre. On trouve encore aujourd'hui des Caraïbes dans la Guyane anglaise, sur les bords de l'Essequibo et dans la Guyane hollandaise, dans le bassin du moyen Surinam. La Guyane française possède enfin plusieurs populations de cette race ; les deux principales tribus sont celle des Galibis qui vivent sur la côte, et celle des Roucouyennes qui vivent sur les deux versants de la chaîne des monts Tumuc-Humac.

Le cannibalisme, autrefois général chez les Caraïbes, tend à disparaître, mais il est encore pratiqué chez les groupes solitaires des grands bois.

Cette curieuse exhibition excitera, certainement, au plus haut point la curiosité des Parisiens et du monde savant.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4e mercredi de chaque mois.

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute. VIAL, rue Victor-Hugo, LYON.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Evitez les contrefaçons étrangères. J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON).

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1fr.50

Bourse de Paris

Cours du 16 Mars 1892

RENTES

Table with 2 columns: Rente type (3 0/0 perpétuel, 3 0/0 amortissable, etc.) and Value (96 95, 97 80, etc.).

Valeurs Françaises

ACTIONS

Table with 2 columns: Action name (BANQUE DE FRANCE, CRÉDIT FONCIER, etc.) and Value (4385, 1212 50, etc.).

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Obligation name (LYON fusion, EST 3 0/0, etc.) and Value (447 75, 449, etc.).

Valeurs Étrangères

Table with 2 columns: Foreign value name (RUSSE, 4 0/0 1889, etc.) and Value (94 60, 93 05, etc.).

BULLETIN FINANCIER

du 16 Mars 1892

C'est aujourd'hui que s'est opérée la liquidation de quinzaine. Au point de vue des reports elle a été facile. Le marché paraît être dans de meilleures dispositions et c'est surtout sur nos rentes qu'elles se manifestent.

Les fonds étrangers très mauvais au début se raffermissent un peu en clôture. On dit que la suspension des paiements de la maison Gunzbrug n'aura aucune conséquence pour notre place.

Le 3 0/0 sur lequel on a détaché un coupon de 0,75 s'avance à 96.22. Le nouveau est à 96.

Bien que les cours des établissements de crédit ne varient guère la tendance paraît plus satisfaisante. Le Crédit Foncier est à 1197.50. La Banque de Paris reste à 610 et le Crédit Lyonnais à 766.25.

Le Suez est mieux tenu qu'hier. Nos grands chemins sont moins lourds, surtout le Lyon.

Comme nous le disons plus haut, les fonds étrangers ferment mieux qu'ils n'avaient ouvert.

L'Italien n'est toujours pas brillant à 86.92. L'Extérieure est en progrès à 47. Mais cette fermeté est due surtout à des rachats, car le change ne s'améliore pas.

Les fonds ottomans sont toujours fermes. En Banque, la part de Soufres Romains que nous laissons il y a trois jours à 180 s'avance à 195 avec les meilleures tendances.

Hausse des valeurs de cuivre. La Morena ne peut qu'en profiter. Les bonnes dispositions persistent sur les actions de la société des Phosphates de France.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour cha-

que de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Pour guérir les chatouillements de la gorge, les irritations des bronches, les quintes de toux nerveuses et incessantes, les rhumes, la grippe, si nombreux dans cette, les médecins conseillent de préférence l'emploi du SIROP et de la PATE DE SÈVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

A Madras, en Australie, à Java, à Zanzibar, il y a des forêts de Santal, mais l'essence n'a pas les propriétés de celle de Mysore qui entre exclusivement dans les capsules de Santal de Midy. Les bois de ces diverses provenances diffèrent d'odeur, de densité, sont à bon marché et servent avec l'essence de cèdre à couper ou falsifier l'Essence de Santal de Mysore ; la conclusion est qu'il faut toujours exiger la signature Midy.

LILLE (Nord)

Par suite d'un refroidissement j'éprouvais une violente douleur dans les reins, une fois assis, je ne pouvais plus me relever ; j'avais ce qu'on appelle un Lumbago ; puis la douleur s'était propagée et je ressentais un Rhumatisme dans tous les membres. Tout cela m'avait ôté l'appétit, me donnait des maux de tête et me rendait bien triste. Depuis huit jours je fais usage des bonnes **Pilules Gicquel**, et je suis presque rétabli, je marche sans difficulté.

Signé : PRIEUR, à Lille.

SIROP ET PATE DE REGNAULD

70 ans de succès

Contre enrhouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix : 2 fr.

PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique

est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

UNE JEUNE DAME

pourvue de son brevet, ayant été préceptrice pendant trois ans dans la même maison avant son mariage, désire donner des leçons de français et de piano à de jeunes enfants soit chez elle, soit à domicile.

Prix très réduits. S'adresser rue de Séminaire, n° 1, à Cahors.

Bibliographie

Dans la 358e livraison de la Grande Encyclopédie, commence la publication d'une série de notices sur les principales Ecoles qui existent actuellement en France. Nous attirons tout particulièrement l'attention du grand public sur ces monographies. On ne sait la plupart du temps où trouver des détails précis sur les très nombreuses écoles qui répondent à tous les desiderata des parents soucieux de l'avenir de leurs enfants. L'existence même de beaucoup d'entre elles est tout à fait ignorée. En donnant pour un prix très modéré cette indéfiniment de renseignements sur l'historique, la destination, les conditions d'admission, le régime intérieur et les carrières ouvertes par toutes les écoles, la Grande Encyclopédie rend un service signalé à tous ceux que préoccupent les questions d'enseignement, c'est-à-dire à la très grande majorité des Français.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Co, 61, rue de Rennes, Paris.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES MODELES OFFICE DE L'INDUSTRIE MODERNE

POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & À L'ÉTRANGER

Consultations écrites techniques et légales. Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.

L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la VULGARISATION DES INVENTIONS 208 Rue Lafayette — PARIS

À VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER

1res Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889
12 & 14, PASSAGE JOUFFROY PARIS

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAHN, biblioth. de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de
Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant
UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & Co, 61, Rue de Rennes, PARIS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT GARILL

En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

Médaille d'argent 1re classe

Huiles à graiser supérieures de la maison GRANDJEAN à Paris-Levallois, préparées spécialement pour la carrosserie, sellerie, bourrellerie, essieux à patent, mécaniciens, machines à condre, bicycles, moteurs à gaz et à vapeur, machines agricoles, etc. S'adresser à M. Alph. Séguela, fabrique de cierges, place du Marché, 3, à Cahors (Lot).

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans RISQUES MOYEN DE REALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

COCHRANE and SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES

Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

GUÉRISON

Certaine et radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, AIGNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

MAGASIN ET APPARTEMENT À LOUER PRÉSENTMENT

Rue de la Liberté, 10
S'ADRESSER À LA PATISSERIE LUTZY

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÈQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT (SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1er CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :	le cent	le mille
	le cent	le mille	le cent	le mille			
Black Défiance	45	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet	25	250
Canada	6	20	15	120	Carignan Bouschet	20	200
Cunningham	2	15	8	80	Aramon teinturier Bouschet	20	200
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet	20	200
Croton	50	60	60	60	Alicante Henry-Bouschet	20	200
Duchess	50	400	50	400	Grand noir de la Calmette	20	200
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet	20	200
Herbemont d'Aurelle	50	300	40	300	Portugais bleu	20	200
Herbemont Touzin	40	300	30	300	Côt ou Auxerrois	20	200
Herbemont Blanc	30	20	20	20	Aramon	20	200
Jacquez à gros grains	2	15	8	45	Alicante Bouschet	5	50
Jacquez d'Aurelle	25	15	50	50	Alicante Henry-Bouschet	20	200
Jacquez d'Aurelle Cazalis	500	2	18	8	Grand noir de la Calmette	20	200
Othello	2	18	8	60	Torret Bouschet	20	200
Noah	8	60	45	140	Portugais bleu	20	200
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300	Côt ou Auxerrois	20	200
St-Sauveur infertile	8	60	40	80	Aramon	20	200
Sélect	20	150	40	500	Alicante Bouschet	5	50
Sénasque	6	50	45	100	Alicante Henry-Bouschet	20	200
Triumph	45	140	25	200	Grand noir de la Calmette	20	200
Berlandier	20	80	80	80	Terret Bouschet	20	200
Cinéria	50	80	80	80	Portugais bleu	20	200
Cordifolia	40	50	80	200	Plant de la beauté	50	500
Riparia large feuille	2	45	5	40	Plant Gouzy	3	30
Ruprestis large feuille	4	55	10	80	Castel	3	30
Ruprestis Ganzin	45	120	25	25	Nehlescol (1) noir	50	500
Solonis	2	45	7	60	blanc	50	500
Vialla	2	15	7	60			
York-Madeira	3	25	8	70			

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons Jendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilogrammes. NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors